

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 14 MARS 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu l'accord-cadre à marchés subséquents de travaux pour les maîtrises d'œuvre portant sur la réhabilitation des écoles, centres sociaux et crèches notifié le 17 avril 2023 aux groupements dont les mandataires sont Atelier 4, MV Architecture et SOLEA VOUTIER ;
- Vu la consultation lancée le 9/11/23 pour le marché subséquent pour la Maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'école : Fontreyne maternelle ;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation l'offre de la société SOLEA a été retenue ;
- Considérant que par courrier en date du 1^{er} mars 2024, le candidat retenu a fait connaître son souhait de retirer son offre;
- Considérant que le pouvoir adjudicateur a décidé de relancer le marché subséquent en modifiant le planning afin de favoriser la concurrence ;
- Considérant qu'il s'agit d'un motif d'intérêt général ;

DÉCIDONS

Article 1 :

Le marché subséquent pour la maîtrise d'œuvre de l'école de Fontreyne maternelle est déclarée sans suite.

Article 2 :

Le marché subséquent sera relancé sur la base d'un nouveau planning.

Article 3 :

Monsieur le Directeur Générale des Services Techniques et Monsieur le Directeur des bâtiments sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 14 MARS 2024

Le Maire-Adjoint

Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 14.03.2024

Publié ou notifié le :

14.03.2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_139
Objet :	Marché subséquent pour la maîtrise d'oeuvre de l'école de Fontreyme maternelle est déclarée sans
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-03-14 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20240314-D2024_03_139-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240314-D2024_03_139-AI-1-1_0.xml	text/xml	929 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_14250.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240314-D2024_03_139-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	50.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	14 mars 2024 à 17h19min01s	Dépôt initial
En attente de transmission	14 mars 2024 à 17h19min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	14 mars 2024 à 17h19min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	14 mars 2024 à 17h19min13s	Reçu par le MI le 2024-03-14